

Avis de constitution

SOCIETE « SOCIETE-URBANIS » en abrégé « URBANIS »

Siège ABIDJAN-COCODY ANGRE 8EME TRANCHE,
RESIDENCE MAGNIN LOT 60, 04BP 206 ABIDJAN 04, TEL:
07 47 18 41 21 / 07 07 81 51 47, Lot 664, Ilot 43

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 11/09/2025, et enregistrés le 25/09/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE-URBANIS » en abrégé «
URBANIS »

Objet : - L'acquisition en propriété ou en jouissance de tous immeubles bâtis ou non bâtis,
- la mise en valeur desdits immeubles,
- la gestion de tous biens immeubles,
- l'administration et l'exploitation par la location ou autrement des immeubles construits ou à construire,
- la promotion immobilière,
l'édification de toutes constructions sur les dits immeubles,
- l'entreprise de tous travaux en tous corps d'état du bâtiment,
- l'entreprise de tous travaux de voirie, canalisations d'eau, d'égouts, de gaz et d'installation d'éclairage sur lesdits immeubles,
- l'acquisition par voie d'apport, d'achat ou d'échange la prise à bail avec ou sans promesse de ventes, la location, l'administration ou l'exploitation de tous immeubles bâtis ou non bâtis
- lotissement de tous terrains bâtis ou non, de tous droits et biens immobiliers,
- l'emprunt auprès de tous organismes pour la réalisation de tous projets immobiliers,
et généralement toutes opérations de nature à faciliter les objectifs qui viennent d'être définis, pourvus qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en

numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN-COCODY ANGRE 8EME TRANCHE, RESIDENCE MAGNIN LOT 60, 04BP 206 ABIDJAN 04, TEL: 07 47 18 41 21 / 07 07 81 51 47, Lot 664, Ilot 43

Dirigeant(s) M DERBE GBIGOU JEAN (GÉRANT)

RCCM: n°CI-ABJ-03-2025-B13-10905 du 29/10/2025 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe n°66326/GTCA/RC/2025 du 29/10/2025

